

Ouverture du restaurant scolaire le mercredi sous conditions

Le conseil municipal s'est réuni pour statuer sur les dossiers à l'ordre du jour, en particulier sur la possibilité d'ouverture du restaurant scolaire dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée de septembre. Un sondage effectué par la communauté de communes auprès des 194 familles fait ressortir que sur 147 réponses, 62 souhaiteraient le service de cantine. Le conseil a délibéré en faveur de l'ouverture du restaurant scolaire sous conditions de modalités à fournir.

Rapport des commissions. La commission urbanisme a fait part d'un litige sur deux chemins qui s'étaient dégradés malgré les travaux déjà effectués en 2010, 2012 et 2013 par l'entreprise Racaud. Finalement, au lieu des 18.000 € proposés sur devis, il n'en coûtera que 4.217 €. Par ailleurs, des zones seront à améliorer pour 2014 au niveau des éclairages publics dans le cadre de la mise en sécurité. Les deux emplacements « arrêts rapides » qui cachent la visibilité à la sortie de la mairie vont être supprimés. Les travaux de la salle multi-activités de 882 m² devraient s'achever fin 2014 et l'aménagement de Château-Bourdin, zone II, se terminera fin juin. Le prochain

bulletin municipal sera distribué le 15 juin et divers projets comme un site internet, l'étude d'une nouvelle charte graphique... ont déjà fait l'objet d'études et de recherches.

Recrutement d'un archiviste pour le tri et le classement des archives communales.

Deux mois de travail seront nécessaires pour apurer les archives depuis 1997. 8.000 € ont été votés à l'unanimité pour la réalisation de ce travail par une archiviste départementale.

Installation par le SIEDS d'une borne pour les véhicules électriques. Face à la nécessité de mener une réflexion plus poussée, la décision a été reportée à 2015 à l'unanimité.

Cessions terrains aux villages La Cointrie et Le Bois. Le bornage permettra de redélimiter les parcelles pour régler les problèmes d'indivision dans ces villages.

Subventions. Les subventions votées au budget 2014 représentent 10.000 €. Les plus importantes sont de 500 € pour l'ACCA et l'association de retraités, 750 € pour les Artsp'tis-culteurs, 285 € pour le Football Club Sud Gâtine. L'association du foyer rural n'ayant pas fait sa demande, la somme qui lui sera allouée sera décidée lors du prochain conseil municipal.